



EXAMEN DE LA GLANDE SENTINEL EN CAS DE CANCER DU SEIN

Service Médecine Nucléaire
Tél. 055/23 30 83

BUT DE L'EXAMEN

Un tumeur maligne au sein peut proliférer. Le premier endroit où elle se manifeste sont les glandes lymphatiques sous l'aisselle. La glande lymphatique vers laquelle la lymphe de la partie malade se dirige la première s'appelle la "glande sentinelle". Depuis cet endroit, des proliférations se font vers d'autres glandes lymphatiques. Dans 40% des cas de patientes atteintes d'une tumeur maligne au sein, il y a des proliférations vers les glandes lymphatiques de l'aisselle. Pour savoir si c'est le cas, on peut lors de l'opération du sein effectuer l'ablation de la glande sentinelle. Si cette glande sentinelle ne contient pas de proliférations alors il y a peu de chances que les autres glandes lymphatiques en contiennent. Ces dernières ne doivent alors pas être retirées.

PRÉPARATION

Pour cet examen, aucune préparation spéciale n'est nécessaire. La patiente doit cependant être à jeun pour l'opération qui suit.

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

Un jour ou le matin avant l'intervention, la patiente rentre au service de médecine nucléaire. Le médecin injecte autour de la tumeur une faible quantité de substance très légèrement radioactive. La substance radioactive est nécessaire pour visualiser les glandes lymphatiques. Cette substance se propage spontanément du sein vers les glandes lymphatiques.

Ce procédé peut demander quelques heures. Ensuite, pendant que la patiente est couchée sur le dos, on effectue les radios des parties autour de la tumeur avec une caméra gamme ainsi que des glandes lymphatiques de l'aisselle et près du sternum.

Si les injections ont lieu le jour avant l'opération, on prend encore des radios un peu avant l'opération. L'établissement d'un cintigramme des glandes lymphatique est sans danger et sans douleur. Seules les injections peuvent être pénibles. Ensuite à l'aide des radios et d'une petite sonde (probe), on recherche la glande sentinelle. On fait un marquage sur la peau.

L'OPÉRATION

Le temps de déroulement de l'examen diffère d'une personne à l'autre. En général, il faut compter une heure.

APRÈS L'EXAMEN

Il est conseillé de boire abondamment après l'examen.

Si une attestation de présence est exigée par votre employeur, n'hésitez pas à la demander à notre secrétariat.

Veuillez tenir compte que des circonstances imprévues pourraient retarder l'examen.

Les résultats de votre examen urographique seront directement remis à votre médecin traitant (médecin de famille ou spécialiste), pour traitement ultérieur.

En cas de grossesse ou de présomption de grossesse, veuillez nous en avertir.

Après l'examen, vous pouvez vaquer à vos occupations habituelles.

EN CAS DE REFUS

Si l'urographie que le médecin a proposée n'est pas réalisée, cela peut influencer le diagnostic de la maladie et avoir des conséquences néfastes.

POUR TERMINER

Si, après la lecture de ce folder, vous avez encore des questions, posez les quand vous arrivez au service avant votre examen. Le médecin est à votre disposition pour toute information complémentaire.

RENDEZ-VOUS

Date:

Heure:

Service:

Si, en raison de circonstances imprévues, l'examen ne peut se dérouler, prière d'avertir le service le plus rapidement possible au numéro de médecine nucléaire: 055/23 30 83.